



LE PRÉSIDENT

André ACCARY

Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Président du Département de Saône-et-Loire
Conseiller départemental du canton de Paray-le-Monial

Dossier suivi par
DT/CR
N° D2505621

Mâcon, le

11 JUIN 2025

Rue de Lingendes
CS 70126
71026 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 10
Mél : cabinet.president@saoneetloire71.fr

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Notre quotidien est de plus en plus façonné par le numérique, devenu nécessaire voir vital dans certaines situations, il impacte directement notre manière de vivre, de travailler et de communiquer.

Avec Arnaud Durix, Vice-président en charge du très haut débit et du développement des usages du numérique, nous avons tenu l'objectif de finir le déploiement massif de la fibre optique de notre propre réseau « RIP », deux ans avant l'objectif de l'État, et garantir ainsi une équité territoriale pour offrir à chacun les mêmes opportunités.

En parallèle, en janvier 2024 a été créé « Numérique 71 », le « SAV du numérique » destiné aux habitants, aux entreprises, aux élus pour répondre à tout problème persistant rencontré sur notre territoire, service fortement plébiscité et utile puisque 2000 demandes ont déjà été traitées.

Après s'être concentré sur l'infrastructure, il nous faut maintenant, penser à l'avenir et s'atteler à faire face aux enjeux de demain afin que nos concitoyens puissent maîtriser son utilisation.

Comme vous le savez, notre collectivité a dû construire son budget 2025 dans un contexte particulièrement difficile, en raison des efforts demandés par l'État.

Il a fallu faire des choix, revoir à la baisse certains dispositifs, diminuer nos dépenses de fonctionnement pour au total réaliser 40 millions d'euros d'économie.

Pour autant, avec ma majorité, nous avons pris la décision de maintenir toutes nos politiques, nous souhaitons ainsi vous accompagner et accompagner nos concitoyens à réussir ensemble la transition numérique de notre territoire.

Cet engagement fort du Département se traduit par l'adoption le 27 mars 2025 du **Schéma Départemental des Usages et Services Numériques (SDUSN) 2025-2029** en consacrant une enveloppe financière de 600 000 euros pour 2025 et, faire de l'évolution numérique un pilier d'actions au profit des citoyens, des associations, des collectivités et des entreprises pour permettre :

- d'accompagner et conseiller la population afin de démocratiser ces nouveaux usages ;
- de mettre le numérique au service des politiques publiques départementales de la santé, de l'autonomie, du tourisme, de la culture, du sport et des collèges ;
- de garantir la transition digitale des territoires au travers des communes et intercommunalités.

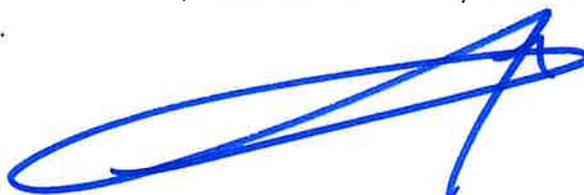
J'ai donc le plaisir de vous informer que le Département a décidé lors de la commission permanente du 16 mai 2025 de consacrer **300 000 euros** pour mener des actions concrètes dès cette année dans le cadre de son **nouveau dispositif « Plan NUMERIQUE71 »** et, soutenir les futurs projets de développement d'usage du numérique portés par les communes et groupement de communes.

Pour votre plus grande compréhension, un flyer est joint en annexe, vous pouvez également consulter le règlement détaillé sur saoneetloire71.fr et vous pourrez ainsi déposer vos demandes **en ligne à partir du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 octobre 2025**.

Afin de vous guider dans vos démarches, notre service « Numérique71 » reste à votre disposition pour toute information complémentaire du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés) par :

- Téléphone : 03 85 39 76 17
- Mail : numerique71@saoneetloire71.fr

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.



André ACCARY